



Formation

Solutions transitoires

Une transition entre l'école et
la formation professionnelle

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)

2025/2026



Table des matières

- 4 Service d'aiguillage
- 6 Année scolaire de préparation professionnelle
Pratique et formation générale (APF)
- 7 Année scolaire de préparation professionnelle
Pratique et intégration (API)
- 8 APP plus
- 11 Préapprentissage
- 12 Semestre de motivation (SEMO) standard
- 13 Semestre de motivation (SEMO) plus
- 14 Adresses
- 15 Le système de formation du canton de Berne

Le canton de Berne propose des solutions transitoires aux élèves qui, compte tenu de leur parcours scolaire ou personnel, ont besoin de soutien pour accéder à une formation professionnelle initiale.

Les solutions transitoires s'adressent en particulier aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui n'ont pas trouvé de solution de raccordement à l'issue de leur scolarité obligatoire malgré leurs efforts, qui ne disposent pas d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles moyennes) et qui sont domiciliés dans le canton de Berne. Les offres diffèrent selon la part dédiée aux cours et celle dédiée à la pratique qu'elles comportent et selon l'intensité de l'accompagnement. Elles visent à préparer les jeunes à suivre une formation professionnelle initiale.

Les solutions transitoires dans le canton de Berne

La fin de la scolarité obligatoire annonce pour beaucoup l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes ne parviennent cependant pas toutes et tous à s'insérer d'emblée dans la vie professionnelle. Ils ont peut-être besoin de plus de temps pour se décider en fonction de leur situation personnelle ou scolaire. Dans de tels cas, une solution transitoire peut s'avérer judicieuse.



Service d'aiguillage

Une offre transitoire bien choisie peut augmenter les chances de trouver sa place dans le monde du travail. Prestation du Case Management Formation Professionnelle (CM FP), les services d'aiguillage régionaux soutiennent les adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui cherchent une solution de raccordement appropriée. Ils collaborent avec l'Orientation professionnelle, les maîtresses et maîtres de classe, les services sociaux, l'assurance-invalidité et d'autres services impliqués.

Lors d'un entretien avec les adolescentes, les adolescents et leurs représentants légaux ou avec les jeunes adultes, les spécialistes du service d'aiguillage recherchent la meilleure solution permettant une évolution professionnelle. Ces spécialistes leur recommandent ensuite la solution transitoire qui leur convient le mieux, sur la base du dossier préalablement remis et de l'entretien personnel.

Avec l'aide du service d'aiguillage, l'objectif est que les jeunes et jeunes adultes trouvent une offre adéquate au plus tard au bout d'un an, afin de pouvoir accéder à une formation professionnelle initiale.

Inscription

L'inscription électronique au service d'aiguillage s'effectue comme suit, via le site www.be.ch/service-aiguillage.

Les élèves de 11^e année peuvent s'inscrire par l'intermédiaire de leur maîtresse ou maître de classe :

- au printemps, en cas d'incertitude quant à la pertinence d'une offre ou lorsque l'APP plus est envisagée
- vers la fin de la 11^e année si aucune solution de raccordement n'a été trouvée

La période d'inscription exacte figure sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adolescentes, adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans qui ont terminé leur scolarité obligatoire peuvent s'inscrire de manière autonome :

- tout au long de l'année s'ils souhaitent bénéficier d'une solution transitoire et ne sont pas titulaires d'un diplôme du degré secondaire II (p. ex. en cas d'interruption d'apprentissage).

Seuls les jeunes domiciliés dans le canton de Berne peuvent s'inscrire au service d'aiguillage. Cette prestation est gratuite.

Site

Le service d'aiguillage francophone se trouve au centre d'orientation professionnelle (centre OP) de Bienne.

Centre de renseignements :

Case Management Formation Professionnelle (CM FP)
Services centraux OP, Bremgartenstrasse 37
3012 Berne
Tél. 031 633 81 05
service.daiguillage.bf@be.ch



Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et formation générale (APF) est une solution transitoire scolaire qui comprend cinq jours d'enseignement par semaine et qui met l'accent sur l'accès à une formation professionnelle initiale. L'APF s'adresse aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui souhaitent approfondir leur formation générale et se préparer à un apprentissage et qui sont motivés pour fréquenter l'école pendant une année supplémentaire. 10 à 40% de la formation sont consacrés à des semaines de projet, à des stages de découverte ou à des stages en entreprise.

Pour se préparer à atteindre leur objectif professionnel et pour se perfectionner de manière individuelle, les élèves peuvent sélectionner leur programme dans quatre champs professionnels :

- bâtiment, technique, nature
- administration, commerce, logistique
- gastronomie, économie familiale, tourisme
- santé, social

L'APF débute en août et dure un an. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif de l'APF est que les jeunes puissent commencer une formation professionnelle initiale et se familiariser avec les exigences du monde du travail (qualification complémentaire et développement de la personnalité).

Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via www.be.ch/subsides. Les personnes qui n'ont pas droit à des subsides de formation peuvent demander une exemption des écolages.



Critères d'admission

L'APF est destinée avant tout aux élèves de section générale qui ne parviennent pas à trouver une place d'apprentissage sans soutien et formation supplémentaires. Le nombre de places de formation est limité. Nul ne peut se prévaloir d'un droit à fréquenter une APF.

Est admise en APF, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- a besoin d'un soutien supplémentaire
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et n'est pas encore âgée de 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au moins le niveau linguistique B1

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes au printemps et sont la plupart du temps effectuées par les maîtresses et maîtres de classe de 11^e année. Les inscriptions tardives et les auto-inscriptions s'effectuent uniquement via le service d'aiguillage (www.be.ch/service-aiguillage).

La période d'inscription exacte et le formulaire d'inscription électronique se trouvent sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en page 14.

Année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API)

L'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API) est une solution transitoire modulaire qui s'adresse aux jeunes issus de la migration arrivés en Suisse récemment. En un à deux ans, ces adolescentes, adolescents et jeunes adultes acquièrent des connaissances en français et se familiarisent avec la culture suisse. Durant la première année (API 1), l'accent est mis sur l'acquisition de compétences de base en français. La seconde année (API 2) est consacrée non seulement aux compétences linguistiques, mais également à l'enseignement général, à l'orientation professionnelle ciblée et à l'entrée dans la vie active.

L'API débute en août ou en février et dure un à deux ans.

L'objectif de l'API est d'aider les jeunes à s'intégrer, de leur apprendre la langue du pays et de les préparer à entrer dans le monde du travail.

Coûts

L'écolage s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides pour l'API 2 via le site www.be.ch/subsides. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à des subsides ont la possibilité de demander à être exemptées de l'écolage.

Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité.

Est admise en API, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- n'est pas encore âgée de 25 ans
- ne dispose d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose de compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle
- a au moins le niveau linguistique A1 (API 1) ou A2 (API 2) à l'oral comme à l'écrit

Inscription

Les inscriptions sont possibles au printemps, pour un début de formation en août, et en automne, pour un début de formation en février. Elles sont en général effectuées par le service chargé de la gestion des cas (partenaire régional dans le domaine de l'asile, services sociaux) ou par une antenne d'intégration. Les élèves de 11^e année sont inscrits par leur maîtresse ou maître de classe.

La période d'inscription exacte et le formulaire d'inscription électronique se trouvent sur www.be.ch/api.

Les adresses figurent en page 14.

APP plus

L'année scolaire de préparation professionnelle plus (APP plus) s'adresse aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes ayant besoin d'une prise en charge importante et d'un accompagnement intensif pour s'intégrer dans le monde du travail. Elle comprend un enseignement individualisé mettant l'accent sur le développement des compétences clés. En fonction de leur situation personnelle, les élèves accomplissent jusqu'à 50% de l'année scolaire sous forme de stages de découverte, de stages et de travail dans des entreprises. Cela leur permet d'acquérir une expérience importante dans le monde du travail, de nouer des contacts avec des entreprises et de découvrir le quotidien professionnel. Les élèves sont étroitement accompagnés par des enseignantes et enseignants ainsi que par des coaches durant toute l'année scolaire. Le cas échéant, il est aussi possible de participer à un programme réduit de l'offre.

L'APP plus débute en août et dure un an. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif est de permettre aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes de développer leurs compétences personnelles et sociales afin d'être en mesure d'apprendre, de gérer le quotidien et d'adopter un comportement qui leur ouvre des voies vers l'autonomie.

Les adolescentes, adolescents et jeunes adultes sont préparés au passage à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement.

Coûts

L'écologie s'élève à 1000 francs par an. S'y ajoutent environ 1100 francs pour les moyens d'enseignement, les excursions et les semaines de projet. Il est possible de demander des subsides via le site www.be.ch/subsides.

Les personnes qui n'ont pas droit à des subsides de formation peuvent demander une exemption des écologies.

Critères d'admission

Le nombre de places de formation est limité.

Est admise en APP plus, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- a, en règle générale, achevé la scolarité obligatoire et n'est pas encore âgée de 25 ans
- a besoin d'un soutien élevé dans le domaine des compétences transdisciplinaires
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au minimum le niveau linguistique A2, à l'oral comme à l'écrit

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes au printemps et sont généralement effectuées par les maîtresses et maîtres de classe de 11^e année. Les élèves ne peuvent pas être inscrits directement dans une APP, les inscriptions se font via le service d'aiguillage.

La période d'inscription exacte et le formulaire d'inscription électronique se trouvent sur www.be.ch/app-plus.

Les adresses figurent en page 14.





Préapprentissage

Le préapprentissage est destiné aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui souhaitent faire de premières expériences pratiques dans une entreprise tout en améliorant leurs compétences et en comblant leurs lacunes pour se préparer à l'apprentissage. Cette formation augmente les chances de trouver une place d'apprentissage.

Les préapprenies et préapprenis travaillent trois jours par semaine dans une entreprise formatrice et suivent des cours spécifiques à leur domaine professionnel pendant deux jours dans une école professionnelle. Les cours dispensés par l'école sont thématiques, axés sur les compétences et sur la pratique. Ils tiennent compte des expériences et du vécu de chaque personne.

Le préapprentissage débute en août et dure un an. Si des places sont disponibles, il est possible de commencer cette formation en cours d'année, jusqu'au 31 janvier.

L'objectif du préapprentissage est que les élèves puissent accéder à une formation professionnelle initiale. Lors de leur préapprentissage, ils découvrent le monde du travail et acquièrent, en travaillant dans une entreprise, une expérience pratique.

Coûts

Aucun écolage n'est perçu, mais des coûts d'au maximum 500 francs sont à prévoir pour le matériel et les manifestations. Une rémunération individuelle est versée par l'entreprise formatrice (en règle générale, 90 % du salaire versé lors de la 1^{re} année d'apprentissage).

Critères d'admission

Est admise en préapprentissage, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- est âgée d'au moins 15 ans
- n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- dispose d'un contrat de préapprentissage signé par une entreprise et approuvé par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
- a au moins le niveau linguistique A2, à l'oral comme à l'écrit

Inscription

L'inscription à l'école professionnelle se fait automatiquement par la remise d'un contrat de préapprentissage signé, auprès de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle. Les contrats sont approuvés à partir de février.

De plus amples informations, notamment pour les entreprises formatrices, sont disponibles sur www.be.ch/preapprentissage.

Les adresses figurent en page 14.

Conseils pour la recherche d'une place de préapprentissage

- chercher des places de préapprentissage dans la banque de données des places d'apprentissage (SIPA) sur www.be.ch/placesappr
- utiliser son réseau : informer ses connaissances et sa famille de son intérêt pour effectuer un préapprentissage
- s'adresser à des entreprises en leur demandant de pouvoir effectuer un préapprentissage chez elles
- l'entreprise formatrice doit se trouver dans le canton de Berne

Remarque sur le préapprentissage d'intégration

Le canton de Berne fait partie du programme « Préapprentissage d'intégration (PAI) » du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La procédure d'inscription se déroule de la même manière que pour les préapprentissages ordinaires et les préapprenies et préapprenis suivent les cours dans les mêmes classes. Les cours sont adaptés à leurs besoins individuels. Vous trouverez de plus amples informations sur le site du SEM : www.sem.admin.ch/pai.

Semestre de motivation (SEMO) standard

Le semestre de motivation (SEMO) standard s'adresse aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui ont besoin de soutien dans leur recherche d'une place d'apprentissage, par exemple après l'interruption d'un apprentissage. Le programme permet un encadrement étroit et individuel des jeunes sur les plans du travail pratique, de la formation et du coaching.

Le SEMO standard s'articule autour de trois jours d'activité professionnelle par semaine, d'un jour et demi de formation individuelle et d'une demi-journée d'aide à la candidature. Cette offre étant fortement axée sur les besoins des participantes et participants, d'autres agencements sont possibles. L'activité professionnelle se déroule dans un atelier du prestataire du SEMO, lors d'un stage de découverte ou dans le cadre d'interventions en entreprise à plus long terme. Les jeunes peuvent ainsi utiliser et développer leurs compétences de manière concrète dans un environnement réel. Les participantes et participants découvrent par ailleurs des techniques adaptées de candidature et sont accompagnés dans la recherche d'une place d'apprentissage appropriée.



Le SEMO standard dure au maximum 210 jours. Il peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est de préparer les adolescentes, adolescents et jeunes adultes au passage à la formation professionnelle initiale, de leur permettre de développer des perspectives professionnelles réalistes, d'acquérir de l'expérience pratique, de combler leurs lacunes scolaires et de développer leurs compétences sociales et personnelles.

Coûts

La participation au SEMO standard est gratuite.

Critères d'admission

Est admise à un SEMO standard, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire et n'est pas encore âgée de 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au moins le niveau linguistique A2, à l'oral comme à l'écrit
- est motivée pour améliorer sa situation professionnelle

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en page 14.

Semestre de motivation (SEMO) plus

Le semestre de motivation (SEMO) plus s'adresse aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes qui ne sont pas encore prêts à entrer directement dans le monde du travail et qui ont besoin d'aide pour développer leurs compétences personnelles et sociales. Le programme permet un encadrement étroit et individuel sur les plans du travail pratique, du développement de la personnalité et du coaching. Le SEMO plus peut être entamé à n'importe quel moment.

Dans le cadre du SEMO plus, les jeunes travaillent soit dans les ateliers du prestataire, soit dans des entreprises externes sélectionnées. Les unités de formation orientées vers la pratique sont individualisées et conçues de manière participative. Elles permettent d'offrir aux jeunes un soutien adapté à leurs besoins, de développer leurs compétences pratiques et de renforcer leur personnalité. Les spécialistes du SEMO plus travaillent selon des méthodes sociopédagogiques et fournissent aux participantes et participants un accompagnement actif dans la construction de leur avenir professionnel. En fonction des prédispositions, il est possible de participer à certaines séquences du programme SEMO standard.

Le SEMO plus dure au maximum 22 mois et peut être entamé à n'importe quel moment.

L'objectif est de permettre aux jeunes de développer une aptitude de base au travail, de renforcer leurs compétences personnelles et sociales, d'acquérir de l'expérience pratique et d'être motivés pour poursuivre une formation et pour trouver un emploi. À moyen terme, le SEMO plus donne accès à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement.

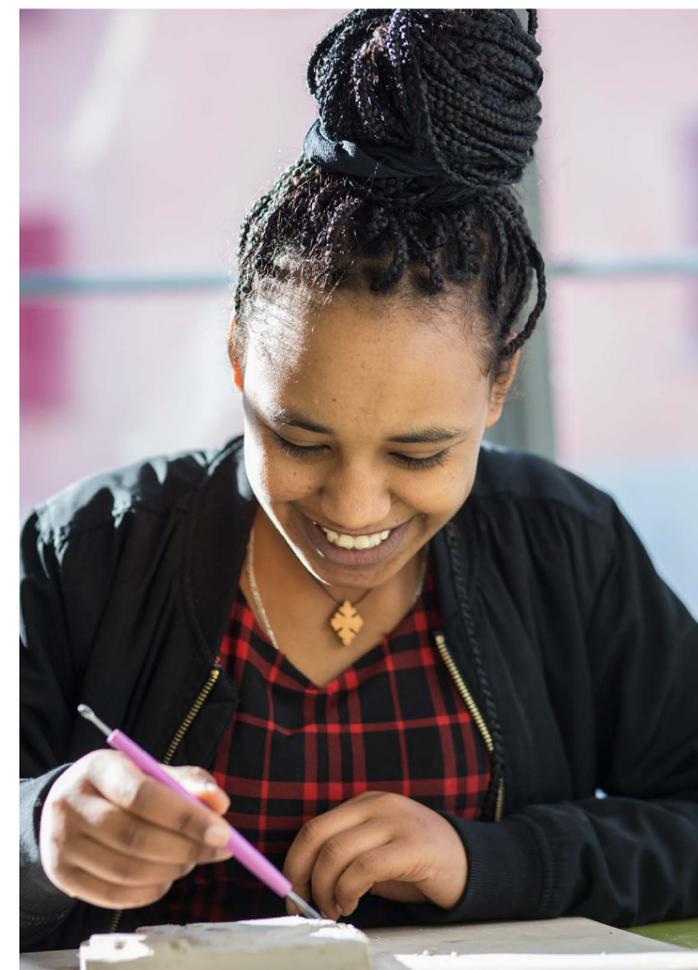
Coûts

La participation au SEMO plus est gratuite.

Critères d'admission

Est admise à un SEMO plus, dans la limite des places disponibles, toute personne qui

- réside dans le canton de Berne
- a en règle générale terminé la scolarité obligatoire et n'est pas encore âgée de 25 ans
- ne dispose d'aucune solution de raccordement et n'est titulaire d'aucun diplôme du degré secondaire II
- a au moins le niveau A2 en français, à l'oral comme à l'écrit
- a besoin de soutien individuel dans le domaine de l'insertion professionnelle
- est motivée pour participer régulièrement au programme



Inscription

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année et s'effectuent via le service d'aiguillage. Le formulaire d'inscription électronique est disponible sur www.be.ch/service-aiguillage.

Les adresses figurent en page 14.

Adresses

APP Pratique et formation générale (APF) / APP Pratique et intégration (API)

Région	École	Site Internet
Bienne-Seeland	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr
Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

APP plus

Région	École	Site Internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de Formation Professionnelle CFP	bbz-cfp.ch/fr

Préapprentissage

Région	École	Site Internet
Bienne-Seeland Jura bernois	Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff)	ceff.ch

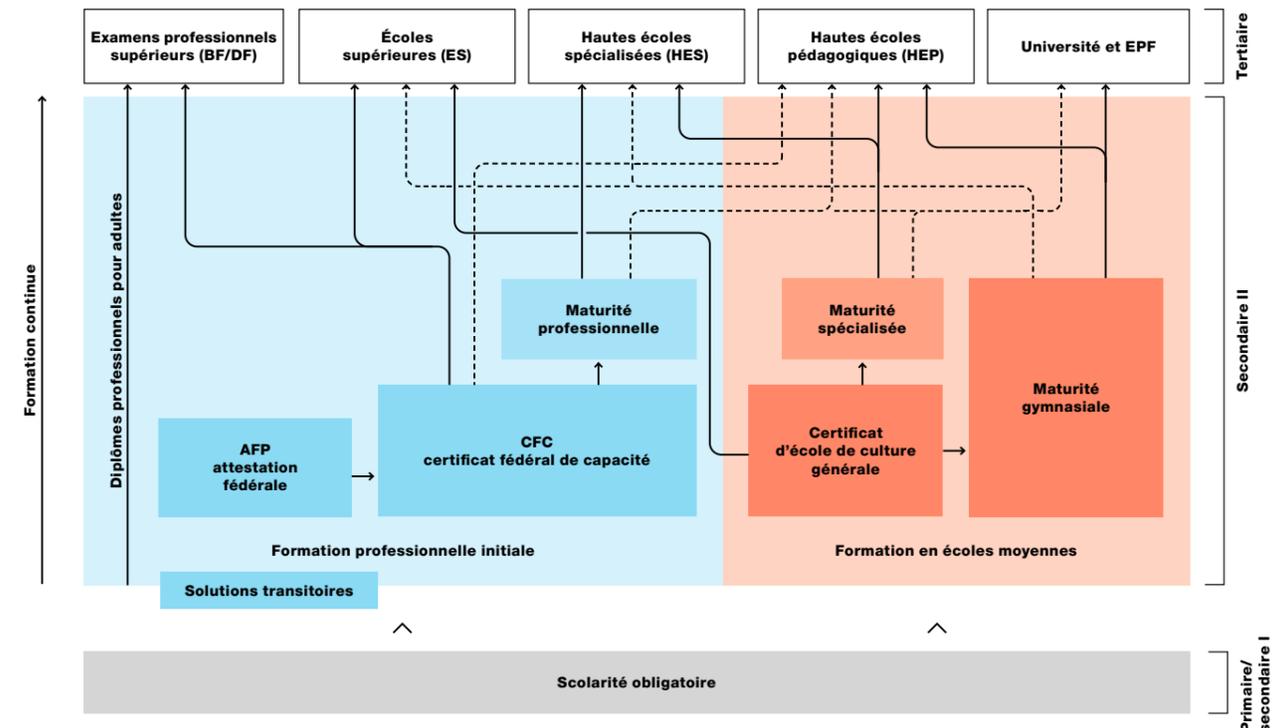
Semestre de motivation (SEMO) standard / plus

Région	Programme	Site Internet
Bienne-Seeland Jura bernois	SEMO/MOVE Seeland & Jura bernois	sfa-info.ch

Le système de formation du canton de Berne

Ce qui rend le système suisse de formation unique, c'est sa perméabilité. Que vous ayez en poche le diplôme d'une formation professionnelle initiale ou d'une école moyenne, tous deux vous donnent accès à de nombreuses possibilités de perfectionnement.

La vue d'ensemble ci-dessous vous montre le système de formation dans le canton de Berne. Pour obtenir des informations détaillées sur les différentes voies de formation : www.be.ch/inc > Thèmes > Formation.



— Accès direct (en fonction de la filière de formation ou d'études, une procédure d'admission peut exister)

..... Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (p. ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle, année propédeutique)

Remarque

Ce tableau vous donne un aperçu des principales voies de formation dans le canton de Berne. Les institutions de formation et les centres d'orientation professionnelle vous renseignent sur d'autres possibilités existantes et sur les réglementations en vigueur.

Solutions transitoires

Une transition entre l'école et la formation professionnelle

Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation ?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

www.be.ch/cop

Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses ?

Section des subsides de formation Jura bernois (bourses)
subsides.tramelan@be.ch
Tél. 031 636 16 70

www.be.ch/subsides

Commander ou télécharger des brochures ?

Sept brochures vous informent sur les voies de formation dans le canton de Berne. Disponibles aussi en allemand. À commander ou à télécharger gratuitement dans la boutique en ligne de l'OP :

www.be.ch/op-boutique



Éditeur

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)
www.be.ch/omp

Édition

Août 2025

Réalisation

Centres d'orientation professionnelle (OP), Services centraux

Photos

Pia Neuenschwander